

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2024

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons et de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 août 2024 et 2023 et de l'actif net aux 31 août 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2023 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 2 décembre 2024

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

4

	2024	2023
PRODUITS		
Tournoi de golf	84 881 \$	82 709 \$
Dons et collectes de fonds	68 238	48 650
Intérêts	23 982	7 822
Campagne Centraide	3 164	2 667
Dons en nature (note 3)	1 500	5 009
	181 765	146 857
CHARGES		
Dons (programmes)	99 854	70 427
Tournoi de golf	31 810	32 594
Assurances	787	826
Frais de bureau	760	1 095
Honoraires professionnels	5 500	5 250
Frais de service	100	37
	138 811	110 229
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	42 954 \$	36 628 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

5

	Non affecté	Fonds d'appui aux nouveaux arrivants (note 8)	Fonds de réserve générale (note 8)	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	203 299 \$	- \$	60 000 \$	263 299 \$	226 671 \$
Excédent des produits sur les charges	42 954	-	-	42 954	36 628
Affectations internes (note 8)	(50 000)	10 000	40 000	-	-
SOLDE À LA FIN	196 253 \$	10 000 \$	100 000 \$	306 253 \$	263 299 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

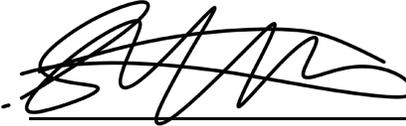
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2024

6

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	157 038 \$	246 606 \$
Débiteurs (note 4)	38 594	24 640
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	7 000	32 338
	202 632	303 584
PLACEMENTS (note 5)	186 156	116 955
	388 788 \$	420 539 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	15 414 \$	9 750 \$
Dû au Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, sans intérêt (note 7)	1 654	97 673
Apports reportés (note 6)	65 467	49 817
	82 535	157 240
ACTIF NET		
Non affecté	196 253	203 299
Affectations internes (note 8)		
Fonds d'appui aux nouveaux arrivants	10 000	-
Fonds de réserve générale	100 000	60 000
	306 253	263 299
	388 788 \$	420 539 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

7

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	42 954 \$	36 628 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(13 954)	(1 527)
Créditeurs	5 664	(7 585)
Dû au Conseil des écoles catholiques du Centre-Est	(96 019)	97 673
Apports reportés	15 650	(9 102)
	(88 659)	79 459
	(45 705)	116 087
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(43 863)	(13 598)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(89 568)	102 489
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	246 606	144 117
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	157 038 \$	246 606 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. À ce titre, la Fondation est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (tels que les dons perçus pour les programmes Sam Aide et Sport-études gymnastique - Les Sittelles) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les dons de biens et services en nature, qui auraient autrement été achetés, sont comptabilisés à titre de produits et de charges à leur juste valeur.

Les autres dons et produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur réception.

Les produits tirés du tournoi de golf sont constatés lorsque le tournoi a eu lieu.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur à la comptabilisation initiale. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. APPORTS DE SERVICE

Au cours de l'exercice, la Fondation a comptabilisé un don en nature pour un montant total de 1 500 \$ (2023 : 5 009 \$) équivalant à la juste valeur de services reçus gratuitement. Ce montant représente la juste valeur pour des services de comptabilité pour 1 500 \$ (2023 : 1 500 \$), passés en charges et présentés sous la rubrique « Honoraires professionnels » et pour le coût du tournoi de golf pour nul \$ (2023 : 3 509 \$).

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Commandite et autres sommes à recevoir	13 515 \$	11 872 \$
Intérêts courus	21 684	9 590
Taxes de vente	3 395	3 178
	38 594 \$	24 640 \$

5. PLACEMENTS

	2024	2023
Dépôt à terme (taux d'intérêt variant entre 0,75 % et 5,25 %, échéant entre mai et septembre 2025)	32 000 \$	7 000 \$
Placements garantis liés aux marchés (rendement maximal variant entre 3,5 % et 14,3 %, échéant entre 2026 et 2028)	161 156	142 293
	193 156	149 293
Portion encaissable au cours du prochain exercice	7 000	32 338
	186 156 \$	116 955 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

11

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont composés de dons assujettis à des conditions imposées par le donateur. Les variations de l'exercice se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début	49 817 \$	58 919 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	24 500	1 740
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(8 850)	(10 842)
Solde à la fin	65 467 \$	49 817 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) sont des entités apparentées puisque la totalité des membres du personnel de la Fondation sont des employés du CECCE. De plus, certains membres du conseil d'administration de la Fondation siègent également au conseil du CECCE ou occupent un poste de haute direction au CECCE. Par conséquent, le CECCE a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. Aucune charge salariale n'est chargée à la Fondation par le CECCE. Le CECCE fournit également, sans frais, des locaux à la Fondation. Au 31 août 2024, les comptes à payer au CECCE s'élèvent à 1 654 \$.

8. AFFECTATIONS INTERNES

Le Fonds d'appui aux nouveaux arrivants a été créé afin de pouvoir faire face aux demandes d'aide de familles réfugiées ou nouvellement arrivées au Canada. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 10 000 \$ provenant du Fonds non affecté vers le Fonds d'appui aux nouveaux arrivants.

Le Fonds de réserve général a été créé afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou pour les besoins inhabituels des programmes. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 40 000 \$ provenant du Fonds non affecté vers le Fonds de réserve général.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.